

M. CLARK: Les représentations de l'Office national du film dont j'ai parlé ont sans doute été données dans les endroits où on dispose des installations voulues. Mais nous, nous avons des unités mobiles et le personnel du ministère projette les films fixes et les bandes dans les régions de la pêche au homard dont vous parlez.

M. BATTEN: Je pose cette question parce qu'une partie de la côte ne dispose pas d'installations de projection; on doit y conduire une unité mobile. Je me demandais quelles représentations ont eu lieu dans cette région.

M. CLARK: C'est ce que nous faisons. Nous avons des unités portatives et le fonctionnaire des pêches emporte le matériel pour projeter les films dans les régions où il n'y a pas d'installations.

M. ROBICHAUD: Le ministère a-t-il des registres des réunions publiques tenues par les fonctionnaires du ministère, relativement à la conservation du homard, dans les différentes régions de pêche au homard?

M. CLARK: Je n'ai pas de dossiers indiquant le nombre des réunions, mais des réunions se tiennent régulièrement, ou de temps à autre, entre les fonctionnaires des pêches et les pêcheurs de homard et autres intéressés, dans tous les secteurs de pêche. Il est peut-être intéressant qu'on sache aussi, monsieur le président, que nous connaissons très bien quelle est la valeur de l'œuvre d'éducation entreprise auprès des pêcheurs. Depuis l'an dernier, environ 45,000 exemplaires de la brochure illustrée du ministère intitulée « La pêche du homard au Canada » ont été diffusés chez les pêcheurs au homard, de langue anglaise et de langue française, et aux autorités provinciales dont relève l'éducation. Il a fallu une seconde impression de la brochure, dont au total 50,000 exemplaires ont été publiés en anglais et 17,000 en français. On remet la brochure aux pêcheurs quand ils prennent leur permis de pêche au homard.

M. BROWN (*Vancouver-Kingsway*): J'aimerais aborder une question que j'ai déjà soulevée l'an dernier, au sujet des mesures de conservation prises sur la côte ouest, en ce qui concerne les pêcheurs de l'endroit. J'ai cru quelque temps qu'on songeait à restreindre le nombre des permis de pêche. J'avais demandé l'an dernier si la question avait été examinée et on m'avait répondu qu'on devait voir si la mesure s'imposait. A cause des restrictions qu'on établit et des périodes de pêche de plus en plus courtes accordées chaque année, je crains qu'il ne devienne de plus en plus difficile pour le pêcheur professionnel de gagner sa vie, et je crois qu'il faudra songer à éliminer certains des pêcheurs à mi-temps. A-t-on étudié la question ou doit-on le faire?

M. CLARK: Oui, c'est un problème vraiment sérieux, comme on l'a indiqué. L'an dernier, nous avons commencé l'étude en examinant l'ensemble de la situation à l'égard du nombre de pêcheurs au saumon et au flétan. L'étude en question s'est poursuivie deux ou trois mois l'an dernier et elle reprendra vers le mois prochain, de façon à embrasser toute la saison. Nous accordons une attention particulière à ce point et nous tâcherons d'élaborer un plan à l'intention du ministre au sujet du nombre des licences commerciales de pêche.

M. BROWNE (*Vancouver-Kingsway*): Une autre question est, je crois, étroitement liée à celle-là, étant du même ordre d'idées; c'est celle de la limite de douze milles qui a été débattue l'an dernier à la conférence internationale. Je me demande si vous voudriez nous mettre au courant de la situation actuelle. A-t-on entrepris d'autres pourparlers internationaux à cet gard. En verrons-nous poindre bientôt?

M. CLARK: Permettez-moi de dire que je crois ne pas pouvoir répondre à votre question. C'en est une qu'il y aurait lieu d'adresser au ministère des Affaires extérieures,